



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200909-BUR-AG-20-020-
DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 9 septembre 2020

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX EVENEMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET NUMERIQUE

L'an deux mille vingt, le neuf septembre 2020 à 14h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc Technologique, ZAE d'Erbajolo sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

Guy ARMANET, Louis POZZO DI BORGO, Serge LINALE, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS :

Jean-Louis MILANI à Gérard ROMITI

ABSENTS : Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Volants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 9 septembre 2020

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX EVENEMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET NUMERIQUE

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Considérant la demande de subvention formulée par l'association Donne Artigiane di Corsica reçue le 24 janvier 2020 et le règlement d'attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique approuvé par le Conseil Communautaire du 25 mars 2019 ;

Vu le bilan de la manifestation transmis par Donne Artigiane ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Donne Artigiane di Corsica pour la manifestation « Les Femmes dans l'Artisanat », édition 2020 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia

U Presidente
Louis POZZO DI BORGO

Handwritten signature of Louis Pozzo di Borgo in blue ink.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification